

apporterait une aide considérable aux prestataires. Naturellement, je parle des prestataires légitimes. Les paiements anticipés les aideraient. Mais ils ont également besoin qu'on les aide à remplir leurs demandes de prestations.

Cela m'amène à l'autre point que je voulais souligner. Le bureau de Sudbury n'offre pas de service d'aide aux prestataires. Il fonctionne comme une usine. Les gens entrent, remplissent une demande, sont dirigés vers un agent des demandes et suivent la procédure normale. Mais il n'y a pas de service de conseil au bureau. Le bureau de chômage est en banlieue et le centre de main-d'œuvre, au centre-ville. Aucun service d'autobus ne les relie. Par surcroît, le bureau d'assurance-chômage est situé sur une voie rapide achalandée. Que se passe-t-il lorsqu'un homme est mis à pied? Ici, dans une partie de la ville, se trouve le bureau qui est supposé l'aider à trouver un emploi, à remplir une formule de demande et à s'assurer qu'il peut se présenter à une entrevue. Mais le bureau d'assurance-chômage se trouve aux abords de la ville, à des milles de là. Et, comme je l'ai dit, il n'y a aucun service d'aide aux prestataires à Sudbury, seulement un bureau qui fonctionne comme une usine.

● (1730)

Il est sûr que si nous voulons que ce programme réussisse, nous devons offrir de bons services de consultation et de placement pour aider les chômeurs à se trouver un emploi, pas nécessairement dans leur région, mais n'importe où au Canada. Si les arguments invoqués dans le passé étaient valables, ils le sont autant aujourd'hui. Ce programme est probablement plus nécessaire aujourd'hui. La mesure proposée est rétrograde. Le ministre nous a dit qu'il a tenté une expérience. Autant que je sache, le ministre n'a pas fait beaucoup d'expériences dans ma collectivité. Je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un en ait bénéficié. Il est assez difficile pour les gens de toucher les prestations que la CAC leur doit lorsqu'ils chôment depuis six semaines.

Le député de Timiskaming (M. Peters) a fait remarquer que tout le monde doit attendre au moins six semaines. Depuis qu'il a fait cette déclaration tout le monde court à son bureau pour essayer de lui prouver que ce n'est pas six semaines mais quatre. C'est long pour une personne qui gagne \$6,000 par année d'attendre quatre semaines avant de toucher les prestations qui lui sont dues en vertu des programmes auxquels il a cotisé.

Les gens qui gagnent de \$26,000 à \$30,000 par an et les législateurs qui gagnent \$34,000 ont beau jeu de se lancer dans des programmes de restriction et de dire qu'ils vont laisser tomber tel ou tel groupe. Il est extrêmement troublant que des gens dont les salaires sont parmi les plus élevés du Canada décident qu'une personne qui gagne \$6,000 par an n'aura pas droit à une avance de trois semaines si elle se trouve en difficultés financières ou qu'elle n'aura pas droit à une aide pour trouver du travail.

Les pachas de la Commission d'assurance-chômage qui trônent du haut de leur fauteuil, documentent le ministre et lui donnent des conseils, mauvais pour la plupart, considèrent le chômeur comme une donnée statistique et non comme une personne humaine qui a besoin de trouver un travail et d'entretenir sa famille. Beaucoup d'entre eux n'ont jamais dû se battre sur le marché du travail. Beaucoup d'entre eux sont passés directement de l'université à des postes administratifs. Tous les bons à rien de l'administration font carrière dans la bureaucratie. Et ce sont eux

Assurance-chômage—Loi

qui viennent dire à mes électeurs qu'on va leur retirer certains avantages.

Quels merveilleux travailleurs nous avons au Canada, monsieur l'Orateur. Qu'est-ce qui peut les inciter à travailler pour \$6,000 par an avec le coût de la vie actuel? Nous avons beaucoup de chance d'avoir des travailleurs de ce genre car ils n'ont certainement rien à espérer. Bien souvent, le chômage n'est pas une question de choix, il arrive sans qu'on l'ait cherché. Hop là! voilà qu'on se retrouve tout d'un coup à la Commission d'assurance-chômage.

La CAC ne devrait pas se contenter de verser des prestations. Elle devrait se demander comment redonner du travail aux chômeurs. Elle devrait vérifier leurs compétences et leur proposer un programme d'aide. Cela vaudrait mieux que de leur faire remplir une demande, d'étudier cette demande et de lancer les agents de contrôle des prestations aux trousseaux du malheureux prestataire. Actuellement, dès qu'une demande a été étudiée, on passe à l'étape suivante: on lâche les agents de contrôle des prestations toutes griffes dehors. Je suis sûr qu'ils partent au travail en se demandant combien de personnes ils vont pouvoir exclure du bénéfice des prestations dans leur journée. Je suis sûr qu'ils ont un système de contingent; la Commission doit sélectionner des groupes de prestataires sur lesquels les agents de contrôle doivent concentrer leur attention.

Nous apprenons de temps à autre au comité que la CAC a adopté une nouvelle méthode pour aider les prestataires à s'en sortir. C'est ce que dit une affiche inimaginable que j'ai vue dans un bureau de la Commission d'assurance-chômage. On y lisait: Laissez-nous vous tirer d'affaire. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'imagine que les requérants sont plus embrouillés avant qu'après, vu le genre de programme que nous avons. Ils commencent ensuite ce genre de . . .

Une voix: Vendetta?

M. Rodriguez: Vendetta, si vous voulez. Le ministre a dit que cela faisait partie des restrictions. Comme je l'ai déjà dit, si le gouvernement veut vraiment pratiquer la modération, qu'il ne choisisse pas ce groupe de gens comme premières victimes.

Si nous voulons vraiment économiser de l'argent, nous pourrions économiser un million de dollars d'un seul coup en annulant l'augmentation de traitement des députés et des sénateurs qui doit entrer en vigueur en janvier.

Le député de Hamilton-Ouest a parlé de supprimer ce qu'il a qualifié de pénalités. Je ne pense pas qu'on pénalise le pauvre type au bas de l'échelle en lui versant trois semaines de prestations par anticipation. A vrai dire, ce sera probablement une des meilleures façons de canaliser les deniers fédéraux vers ceux qui se situent au bas de l'échelle. Ce pourrait être la meilleure façon de le faire.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Vous le réentendrez encore.

Une voix: Je n'ai pas écouté la première fois.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, les remarques du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) m'ont incité à participer à ce débat.

Une voix: Nous obtiendrons de lui qu'il se retire.